

Nouvelles pratiques sociales



Andrée Ruffo, *Parce que je crois aux enfants*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1989.

Jean Ramon

Volume 3, numéro 1, printemps 1990

Mouvements sociaux

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301079ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301079ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Ramon, J. (1990). Compte rendu de [Andrée Ruffo, *Parce que je crois aux enfants*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1989.] *Nouvelles pratiques sociales*, 3(1), 143–145. <https://doi.org/10.7202/301079ar>



Les comptes rendus

Parce que je crois aux enfants

*Andrée RUFFO
Montréal, Les Éditions
de l'Homme, 1989.*

AU-DELÀ DE L'IMPASSE, LA GÉNÉROSITÉ ET L'IMAGINATION

Le livre de Madame la juge Andrée Ruffo nous emporte avec facilité et confiance sur un terrain connu pour des intervenants sociaux expérimentés. Mais nous chutons: l'émotion nous saisit, nous sommes ébranlés... Mais peu à peu nous nous rassurons, car notre capacité d'être touchés est indemne et nous admirons avec quel talent et quelle force l'auteure nous parle de sa souffrance au contact de celle des enfants et de leurs parents.

Le style est alerte, le discours sobre mais quelle intensité! Madame Andrée Ruffo réussit magistralement à nous placer face à l'essentiel et malgré notre malaise, à nous y maintenir tout au long de son livre. Nous n'avons aucun échappatoire; c'est de l'enfant en tant que sujet dont il s'agit.

Il y a d'abord cette colère contagieuse devant la profonde injustice faite à cette enfance maltraitée, à ces enfants-objets qui n'ont pas la possibilité de se faire entendre, d'être écoutés par leurs proches, leurs parents, les adultes.

Devant leur mutisme ou leur méfiance, elle s'évertue avec une délicate attention et une ferme conviction à établir un lien, à renouer un dialogue, à comprendre, c'est-à-dire à tenter de redonner un sens à cette vie qui se nie ou qui s'autodétruit pour n'avoir pas été reçue dans le désir des autres.

Il y a ensuite cet élan de générosité sous-tendu par une puissante croyance en la vie, en la survie des jeunes qu'elle rencontre, en leur capacité à retrouver une place dans la communauté humaine.

Il y a enfin l'habileté et la compétence du juge d'enfants à réunir les éléments d'une situation difficile, voire tragique, et à trouver avec mesure et humanité une issue à cette dernière. Certes, toutes les décisions ne sont pas des solutions définitives, mais elles tendent à remettre en mouvement ce qui était bloqué, fermé, hostile, agressif. Elle permet une nouvelle mise en situation authentique, salvatrice bien que fragile: le jeune sait qu'il n'est pas «jugé». Il a déjà dû, avant son entrée au tribunal, entendre à satiété que «ça dépendait de lui de pouvoir s'en sortir», peut-être a-t-il enfin l'occasion de le vivre.

La Loi de la protection de la jeunesse et la Chambre de la jeunesse de la cour du Québec nous montrent à l'évidence leur utilité et leur fonction sociale: personne d'autre que Madame Andrée Ruffo peut nous en faire une démonstration aussi convaincante.

Sauf le respect que nous devons à l'auteure, imaginons un instant que le décor soit celui d'un bureau de Centre de services sociaux: quel livre merveilleux aurait été écrit là par un travailleur social ou une travailleuse sociale! Car il aurait pu en être ainsi, tant la teneur de ce document est pétrie d'observations, de considérations, de principes d'action et d'écoute personnelle qui sont l'apanage des intervenants sociaux.

Dans le livre de Madame Ruffo, le travailleur social apparaît à deux reprises comme sortant de l'ombre, furtif. Son image est double, contradictoire: c'est à la fois l'intervenant efficace, aux prises avec les contraintes de pénurie de ressources, qui souffre d'avoir à faire des recommandations adaptées aux besoins de ses clients sans avoir les moyens de les actualiser.

Il est aussi cet intervenant débordé, pas toujours capable d'appréhender une situation dans son ensemble et qui peut passer à côté de l'essentiel. De plus, il peut recevoir les remises en question, les remontrances virulentes du juge qui sont adressées en fait à son Centre de services sociaux.

Un livre écrit par un travailleur social nous apprendrait par contre qu'il n'y a pas de répit dans le quotidien de cet intervenant en Protection de la jeunesse, que l'anxiété lancinante l'accompagne dans les situations où il est contraint d'avoir à prendre des décisions lourdes de conséquences, dans l'inconfort des informations incomplètes, des délais prescrits et souvent dans la solitude de son travail.

Tout en s'adressant à quiconque, l'intervenant social actuel ou futur reconnaîtra dans le livre de Madame Andrée Ruffo les enseignements

intangibles qui président à nos interventions et qui doivent faire corps avec le moindre de nos gestes professionnels. Bien sûr, nous les retrouvons dans des manuels de relation d'aide, mais ils n'ont pas l'accent d'authenticité de ce témoignage. La pratique exige en effet que nous nous posions régulièrement la question fondamentale plus proche d'un acte de foi que d'un axiome scientifique: «Ai-je confiance en la capacité d'évolution de telle personne?».

Pratiquer l'écoute, rechercher et respecter les besoins du jeune et des parents, nouer un lien, respecter les liens déjà établis entre les membres d'une famille ou avec une personne significative, faire appel aux suggestions du jeune et les considérer... autant de principes qui doivent susciter constamment notre réflexion pour établir notre conviction, notre échelle de référence professionnelle.

Ajoutons à cela le développement de notre compétence, de notre capacité à analyser une situation, de porter un jugement professionnel, à planifier... L'université est là mais la formation ne doit pas cesser de se poursuivre.

Ce livre interpelle les Centres de services sociaux et les responsables de l'organisation des services et de l'encadrement des praticiens. Il nous incite à une réflexion et à un retour sur le fonctionnement de ces services qui doit être une préoccupation permanente. Pour d'autres programmes comme la «Santé mentale», les Conseils régionaux de services sociaux et de santé et le ministère de la Santé et des Services sociaux procèdent à des évaluations régulières de l'implantation du fonctionnement des services et de leur qualité en regard des besoins exprimés et du cheminement de la prise en charge. Nous devons rester vigilants en ce qui a trait aux conditions organisationnelles pour que s'exerce la compétence du praticien; si le service social considère la personne-client en tant qu'entité autonome, l'infrastructure administrative doit être au service du professionnel autonome de première ligne. Ce dernier sait ce dont il a besoin pour exercer son travail. Comme la juge Andrée Ruffo, il est profondément convaincu de cette observation, qu'«à force de les écouter, j'ai découvert que généralement les parents et les enfants en crise sont capables de comprendre leur situation et de trouver des solutions à leurs problèmes. Ils attendent anxieusement qu'on leur redonne le sentiment de *leur pouvoir* et de *leur compétence*».

Jean RAMON, psychologue
Chef de bureau à Maniwaki
Centre des services sociaux de l'Outaouais